

Questions orales

soulevant cette question au sujet du conseiller en éthique. Il devrait savoir que, pour l'instant, il n'y a pas de conseiller de ce genre et qu'aucun rapport n'a été déposé.

Aujourd'hui, notre gouvernement a tenu un certain nombre d'engagements importants contenus dans son livre rouge en donnant suite au rapport de juin dernier du comité permanent de la Chambre des communes, en nommant un conseiller en éthique et en lui donnant des pouvoirs d'enquête, ainsi qu'en mettant un terme aux honoraires conditionnels qui empoisonnaient le processus d'octroi des marchés de l'État.

Ce sont là des engagements importants que nous respectons et nos vis-à-vis devraient nous en féliciter.

* * *

[Français]

LA CORÉE DU NORD

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Hier, à l'ONU, les États-Unis ont plaidé en faveur de sanctions commerciales contre la Corée du Nord. Les sanctions proposées comportent notamment l'interdiction d'importation ou d'exportation d'armes ou de composantes d'armes, la fin de toute coopération technique et scientifique susceptible d'accroître le potentiel nucléaire de la Corée du Nord et la fin de l'assistance économique de l'ONU et de ses agences spécialisées.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous indiquer si le Canada souscrit sans réserve à la position américaine quant à l'embargo sur l'importation et l'exportation d'armes en provenance de la Corée du Nord, ainsi qu'à la panoplie de sanctions commerciales envisagées contre ce pays?

● (1430)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à l'honorable député que le Canada soutient la position américaine; que si besoin est, nous ferons campagne auprès des autres membres du Conseil de sécurité pour que cette résolution soit passée par le Conseil de sécurité et, certainement, que si les Nations Unies appliquent des sanctions contre la Corée du Nord, nous les respecterons intégralement.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous indiquer quelles interventions ont été faites, jusqu'à présent, par le gouvernement canadien pour amener la Corée du Nord à réintégrer les rangs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et s'assurer que le programme nucléaire de ce pays respecte les dispositions du traité de non-prolifération?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, nous n'avons pas de relations diplomatiques avec ce pays. Nous n'avons donc pas la possibilité d'exprimer directement notre point de vue. Nous l'avons fait, évidemment, par des déclarations publiques. Nous l'avons fait, également, indirectement en soutenant ce point de vue auprès de personnes qui parlent régulièrement avec les autorités nord-coréennes.

En particulier, lors de la récente visite du ministre des Affaires étrangères de la Corée du Sud, tant le premier ministre que moi-même avons expliqué à notre visiteur l'importance que nous voyons dans le respect intégral de ce traité de non-prolifération, de l'importance de le voir reconfirmé, reconduit, par toutes les nations du monde et l'importance de faire comprendre aux autorités de la Corée du Nord qu'elles ne peuvent pas s'isoler ainsi et qu'elles devraient s'intégrer avec l'ensemble des pays de la Terre, qui veulent non plus que nous utilisions des armes nucléaires, mais que nous respections ce traité de non-prolifération des armes nucléaires.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le 14 mars dernier, le ministre a déclaré ceci à la Chambre: «... je ne pense pas raisonnable d'interpréter l'expression «orientation sexuelle», telle qu'elle figure dans les lois sur les droits de la personne, comme susceptible de protéger les pédophiles...»

Que les agresseurs d'enfants soient homosexuels ou hétérosexuels, ce ne sont certainement pas des gens raisonnables. Ils croiront qu'il est absolument raisonnable de contester le code criminel au sujet de cette orientation sexuelle, si l'expression n'est pas définie dans la loi sur les droits de la personne.

Pourquoi le ministre est-il tellement réticent à définir l'expression «orientation sexuelle»?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à dire au député que le ministre de la Justice n'est absolument pas réticent à définir l'expression «orientation sexuelle». Il a souligné la gravité de cette question chaque fois que les circonstances s'y sont prêtées.

Cette question exige cependant un examen attentif et c'est justement ce que le ministre de la Justice est en train de faire, avec l'aide de ses fonctionnaires. Non seulement nous présentons une définition de l'expression orientation sexuelle, mais nous serons en mesure de présenter à la Chambre un programme et une politique que les députés approuveront sûrement.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'en suis très heureux. Si le sens de l'expression «orientation sexuelle» est si clair, puisque le ministre a mentionné qu'il se fonderait sur la jurisprudence pour le définir, je crois que le gouvernement ne devrait pas hésiter à le faire. Il ne devrait pas se dérober à ses responsabilités et devrait présenter une définition. Le ministre a déclaré: «Je ne crois pas que les questions relevant de la politique du gouvernement doivent être tranchées en cour.»

Pourquoi le ministre n'accepte-t-il pas de prendre cette responsabilité, de permettre que la Chambre tienne un débat sur la question pour qu'elle puisse être définie dans la loi comme il se doit?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à mon avis, le ministre de la Justice a fait preuve d'un